



SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY



Réponse à l'Appel à projets « Prise en compte de la biodiversité dans les Stratégies Locales de Développement Forestier »

## Dossier de candidature du Pays Midi-Quercy

### « Pour une gestion forestière adaptée au maintien d'espèces déterminantes, en Midi-Quercy »

présentation du territoire et de la démarche de projet envisagée



Avril 2012

12, Rue Marcelin Viguié – BP 82  
82800 NEGREPELISSE  
Tél : 05 63 24 60 64  
Fax: 05 63 24 60 65  
pays.midi.quercy@info82.com  
www.midi-quercy.fr



**Evasions à l'état pur**  
*Escapadas a edat pur*



## Introduction

A l'est du département du Tarn-et-Garonne (région Midi-Pyrénées), le territoire du Pays Midi-Quercy présente d'importants enjeux en termes de biodiversité. Boisé pour plus de 20% de sa surface, il fait l'objet de diverses mesures d'inventaires et de protection de l'environnement.

Dans la continuité de sa Charte Forestière de Territoire élaborée et validée en 2011, et plus largement dans le cadre de la stratégie de son projet de territoire, le Pays Midi-Quercy a choisi de répondre à l'appel à projets « Prise en compte de la biodiversité dans les Stratégies Locales de Développement Forestier ».

A ce jour, la biodiversité en milieu forestier n'a fait l'objet d'aucune étude spécifique à l'échelle locale. Bien que la Charte Forestière de Territoire se soit attachée à appréhender la multifonctionnalité de la forêt dans sa phase de diagnostic, les fonctions environnementales de la forêt, notamment le rôle de la forêt en tant que réservoir de biodiversité et de refuge pour la faune, n'ont pu être appréhendées que très partiellement.

Une meilleure connaissance de cette biodiversité permettrait de mieux la préserver, et donc de mettre en place les préconisations de gestion forestière adaptées aux spécificités locales.

Conscient de la nécessité d'appréhender cette biodiversité en forêt, aux côtés d'actions visant notamment la dynamisation de la gestion forestière, la sensibilisation du grand public à la forêt et ses enjeux, le programme d'actions de la Charte Forestière de Territoire du Pays Midi-Quercy prévoit une action visant « l'amélioration des connaissances relatives aux espèces forestières ».

C'est donc tout naturellement que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy (SMPMQ), les naturalistes, forestiers, chasseurs, se sont associés autour de ce projet, et autour d'une ambition commune « Pour une gestion forestière adaptée au maintien d'espèces déterminantes, en Midi-Quercy » (en réponse aux lots 1 et 2 de cet appel à projets).

Une démarche partenariale est la clé de réussite du projet.

Le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy bénéficie d'un important savoir-faire dans la conduite de projets, dans le cadre d'une démarche participative. Aussi, il sait faire naître le consensus en permettant le dialogue entre acteurs aux intérêts parfois divergents.

Les conditions sont donc réunies pour initier une véritable dynamique autour de la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière.

## SOMMAIRE

Introduction

Sommaire

Fiche de présentation synthétique du projet (annexe 1 de l'appel à projets)

### Argumentaire principal

#### I. Contexte dans lequel s'insère le projet

1.1. Le Pays Midi-Quercy

1.2. La forêt au cœur des discussions pour le développement du territoire

#### II. « Pour une gestion forestière adaptée au maintien d'espèces déterminantes, en Midi-Quercy »

2.1. Justifications et objectifs du projet

2.2. Définition des zones forestières où des habitats ou espèces relativement sensibles à la gestion forestière (ou à la non-gestion) ont été identifiés - enjeux et préconisations de gestion forestière

2.3. Analyse des impacts sur les espèces déterminantes d'une opération sylvicole respectant les préconisations établies

#### III. Portés à connaissance et valorisation des résultats envisagés

3.1. Rendu final

3.2. Valorisation et transferts d'expérience envisagés

#### IV. La démarche du projet envisagée

4.1. Les partenariats établis lors de l'élaboration du projet et méthode de co-construction du projet

4.2. Moyens humains et techniques qui seront mobilisés par le Pays Midi-Quercy et ses partenaires

4.3. Modalités d'organisation de la concertation

4.4. Calendrier prévisionnel 2013-2014

#### V. Plan de financement prévisionnel

### Annexes

Annexe 1- Délibération du Comité Syndical relative à la candidature du Pays Midi-Quercy dans le cadre de l'appel à projets « Prise en compte de la biodiversité dans les Stratégies Locales de Développement Forestier »

Annexe 2 - Lettre d'engagement du SMPMQ dans le cadre de la candidature à l'Appel à projets « Prise en compte de la biodiversité dans les Stratégies Locales de Développement Forestier »

Annexe 3 - Lettres de soutien des différents partenaires

Annexe 4 - Schéma du Pays Midi-Quercy : acteurs majeurs et formes de collaboration

Annexe 5 - Organigramme de l'équipe technique du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy

Annexe 6 - Références partenaires

Annexe 7 - Charte Paysagère-extrait boîte à outils

Annexe 8 - Présentation synthétique de l'opération : « Préfiguration d'un SCOT rural »

Annexe 9- Délibération du Comité Syndical validant le programme d'action de la CFT

Annexe 10- La Charte Forestière de Territoire du Pays Midi-Quercy

Présentation du projet	
Intitulé du projet :	<b>"Pour une gestion forestière adaptée au maintien d'espèces déterminantes en Midi-Quercy"</b>
<b>Candidat (entité)</b>	
Nom de la structure « bénéficiaire » :	Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy (SMPMQ)
Statut de l'entité candidate	Etablissement Public
<b>Equipe projet</b>	
Chef du projet (nom, Email) :	M. Philippe DARBOIS- Directeur du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy Mail: philippe.darbois@info82.com
Nombre de personnes mobilisées :	Structure maitre d'ouvrage : 2 personnes Partenaires : ≈ 10 personnes
Type de compétences mobilisées :	Naturalistes (Connaissances dans le domaine des inventaires naturalistes et suivis scientifiques) - technicien et ingénieur forestier ( connaissances du contexte forestier local: pratiques sylvicoles, ses acteurs, aspects sanitaires, stations, ...) – cartographie – animation/coordination du projet
<b>Contexte</b>	
Territoire concerné par le projet :	Périmètre du Pays Midi-Quercy (PMQ)
Contexte du territoire Enjeux et objectifs de la SLDF dans laquelle s'inscrit le projet :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2005: élaboration du Plan de Développement de Massif "Terrasses et Vallées de l'Aveyron - Quercy Vert"</li> <li>- 2011: élaboration de la Charte Forestière de Territoire du Pays Midi-Quercy (CFT PMQ)</li> </ul> <p><i>Objectifs:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agir sur le foncier pour dynamiser la gestion forestière</li> <li>- Créer, à travers un réseau de propriétaires forestiers, une dynamique de gestion forestière favorable à la séquestration du carbone et à la production d'énergies renouvelables</li> <li>- Développer et structurer la filière bois-énergie</li> <li>- Conforter et valoriser les fonctions environnementales et sociales de la forêt</li> <li>- Diffuser l'information relative à la filière forêt-bois</li> <li>- Suivre et animer la Charte Forestière de Territoire.</li> </ul> <p><i>C'est dans ce contexte et plus spécifiquement dans le cadre de l'action 4 du Plan d'action de la Charte Forestière de Territoire que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy candidate à cet appel à projets.</i></p>
Justification du territoire retenu pour le projet :	<p>Pour les besoins de l'étude, le Pays a été divisé en trois zones :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la zone sud, peuplée de chênes et châtaigniers; cette zone a fait l'objet d'un Plan de Développement de Massif en 2005</li> <li>- la zone est et nord-est, territoire dit de cause, peuplé principalement de chênes pubescents</li> <li>- la zone nord-ouest, écartée du projet ( majoritairement agricole)</li> </ul>
<b>Description du projet</b>	
Objectifs du projet :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- initier une démarche visant à mieux appréhender la biodiversité (remarquable et ordinaire) en forêt</li> <li>- identifier les zones forestières où les enjeux de maintien de la biodiversité sont importants, et où il est donc nécessaire de cibler les actions de sensibilisation des propriétaires forestiers</li> <li>- mener une réflexion partenariale entre naturalistes et forestiers pour concilier préservation de la richesse biologique des milieux et activités sylvicoles</li> <li>- émettre des préconisations rationnelles de gestion forestière favorables à la biodiversité</li> <li>- atteindre l'équilibre sylvo-cynégétique</li> <li>- informer, sensibiliser, les propriétaires forestiers, gestionnaires (ainsi que le grand public)</li> </ul>
Description du projet :	<p><b>1. Définition des zones forestières où des habitats ou espèces relativement sensibles à la gestion forestière (ou à la non-gestion) ont été identifiés - enjeux et préconisations de gestion forestière ( 12 mois)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification et caractérisation des habitats forestiers et milieux forestiers associés d'une grande richesse écologique patrimoniale et ordinaire</li> <li>- Identification des espèces inféodées aux habitats forestiers et milieux associés en PMQ</li> <li>- Croisement des deux diagnostics et identification des enjeux</li> <li>- Elaboration de fiches-techniques avec préconisations en matière de gestion forestière</li> </ul> <p><b>2. Analyse des impacts sur les espèces déterminantes d'une opération sylvicole respectant les préconisations établies ( 7 mois)</b></p> <p><b>3. Portés à connaissance</b></p>

	<i>Cette démarche et les résultats attendus sont et seront le fruit d'une véritable concertation entre naturalistes, forestiers, chasseurs, par l'organisation et la réunion à chaque étape et dès que nécessaire d'un groupe de travail</i>
<b>Lot(s) au(x)quel(s) répond le projet :</b>	Lots 1 et 2
<b>Justification du(des) lot(s) retenu(s) :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- opportunité de répondre aux objectifs fixés, et d'aller au-delà des actions prévues dans la CFT</li> <li>- opportunité de maintenir et de renforcer la dynamique de concertation engagée dans la CFT</li> <li>- opportunité d'améliorer la connaissance des milieux forestiers et habitats associés, et des espèces forestières</li> <li>- opportunité de valoriser les différents travaux réalisés par les scientifiques</li> <li>- intérêt pour la gestion forestière et la gestion de la faune sauvage</li> </ul>
<b>Spécificité/plus-value du projet :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- projet qui s'intègre dans les réflexions menées en lien avec les enjeux de préservation de la biodiversité engagés sur le territoire (charte paysagère, tourisme durable, animation de sites Natura 2000, ...).</li> <li>- opportunité d'amorcer les réflexions, au niveau local, sur les continuités et les corridors écologiques et d'aider à leur prise en compte dans les documents d'urbanisme, notamment les PLU et le futur SCOT*, via la constitution de Trames Vertes et Bleues</li> <li>- mobilisation d'acteurs locaux</li> <li>- savoir-faire du SMPMQ, dans la conduite de projets, capacité de faire naître le consensus</li> </ul>
<b>Partenariat(s)</b>	
<b>Liste des partenaires éventuels :</b>	Centre Régional de la Propriété Forestière Midi-Pyrénées - Fédération Départementale des Chasseurs 82 - Syndicat des Forestiers Privés 82- Partenaires scientifiques dont Conservatoire Régional d'Espaces Naturels de Midi-Pyrénées (CREN) - France Nature Environnement 82 (FNE 82) - CPIE Midi-Quercy
<b>Financement</b>	
<b>Coût total du projet (€) :</b>	53 200 €
<b>Montant sollicité (€) :</b>	35 560 €
<b>Part du montant sollicité dans le coût total (%) :</b>	67%
<b>Liste des financeurs :</b>	Europe ( FEADER mesure 341 A- 50% du poste de chargé de mission en 2013) - MEDDTL - autofinancement SMPMQ
<b>Montant des financements apportés en complément du montant sollicité (€) :</b>	17640 € ( FEADER : 7000 €- autofinancement : 10 640€ )
<b>Part de ces financements complémentaires dans le coût total (%) :</b>	FEADER = 13% - autofinancement =20%
<b>Suivi et valorisation du projet</b>	
<b>Valorisation et transfert d'expérience envisagés :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- élaboration d'une « Charte de Bonnes Pratiques pour la préservation des espèces déterminantes des milieux forestiers du Pays Midi-Quercy »</li> <li>- sensibilisation des propriétaires forestiers (et du grand public) à la richesse écologique des habitats forestiers et milieux associés ainsi qu' aux bonnes pratiques décrites dans la Charte (ex : au travers de réunions – actions de la CFT menées par le CRPF Midi-Pyrénées - de sorties découvertes "les 4 saisons de la forêt",...)</li> <li>- élaboration de panneaux d'information et de sensibilisation autour des parcelles ayant fait l'objet de l'opération sylvicole (objectifs : expliquer la coupe réalisée, et ses impacts sur la biodiversité)</li> <li>- création d'un réseau d'observateurs "les sentinelles de la forêt"</li> </ul>
<b>Liste des rendus intermédiaires et finaux envisagés :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- rapports d'étape après chaque phase du projet pour rendre compte du travail réalisé et des éventuels points de blocage, avec intégration des documents produits au cours de la démarche, (cartographies, fiches-techniques, résultats issus de la phase opérationnelle, etc.) (diffusés par ailleurs notamment via le site internet du Pays Midi-Quercy et celui de la Charte Forestière de Territoire )</li> <li>- comptes-rendus des réunions des groupes de travail qui seront constitués, et des Comités de Pilotage,</li> <li>- rapport final qui rendra compte de la réalisation du projet : méthodologie, résultats, limites, ....</li> </ul>

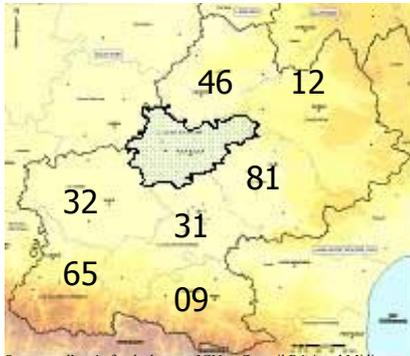
## **Dossier de candidature du Pays Midi-Quercy**

### **Argumentaire principal**

# I. Contexte dans lequel s'insère le projet

## I.1. Le Pays Midi-Quercy

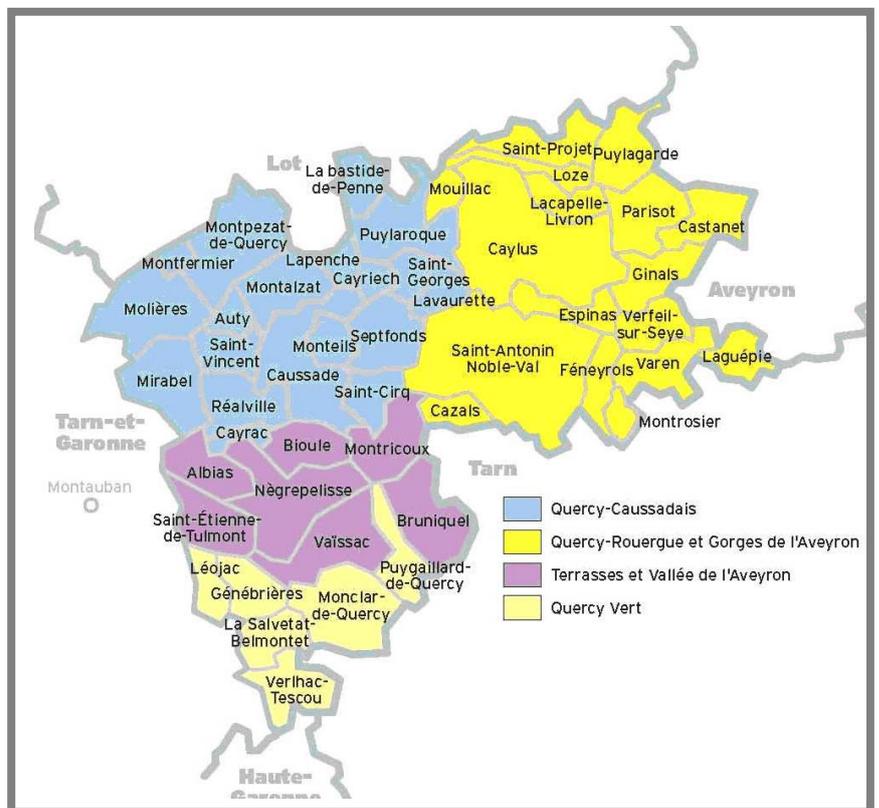
### Situation en Midi-Pyrénées



### Situation en Tarn-et-Garonne



### Périmètre du Pays Midi-Quercy : Communes et Communautés de Communes



Le Pays Midi-Quercy se situe à l'Est du Tarn-et-Garonne, adossé aux départements du Lot, de l'Aveyron et du Tarn.

Positionné au sud du Quercy lotois et au nord de Toulouse, il s'étend des portes de Montauban à celles de Villefranche-de-Rouergue, entre vallée de l'Aveyron et contreforts du massif central.

Il est traversé par plusieurs voies de communication structurantes, notamment dans sa partie Ouest :

- l'autoroute A20, qui rend ce territoire rapidement accessible depuis Toulouse, Cahors et Albi,
- la route nationale RN 20
- la voie ferrée Toulouse-Brive-Limoges-Paris

Il comprend 49 Communes regroupées en 4 Communautés de Communes pour 45 580 habitants (source : INSEE, 2010).

Le Pays Midi-Quercy est **un territoire de projets dynamique** dans lequel les acteurs publics et privés bénéficient d'une longue habitude de travail en commun à l'échelle des Communautés de Communes et du Pays.

Il est porté par un Syndicat, créé par arrêté préfectoral le 7 janvier 2003, suite à la reconnaissance de son périmètre définitif et de sa Charte de développement durable, lors de la Conférence Régionale de l'Aménagement et du Développement du Territoire, du 20 décembre 2002.

Cette structure porteuse est dotée d'une gouvernance forte et d'une équipe technique de Pays constituée de 17 salariés.

Dans la continuité de sa Charte de développement durable, la stratégie du Pays pour 2008-2013 a été définie autour de trois objectifs qui en constituent les axes principaux :

- **Axe I. Un territoire équitable**

- Mesure 1. Miser sur les ressources humaines et conforter la gouvernance
- Mesure 2. Développer l'offre culturelle, la solidarité et la cohésion sociale

- **Axe II. Un territoire viable**

- Mesure 3. Favoriser la diversification et la consolidation des activités économiques durables
- Mesure 4. Maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables

- **Axe III. Un territoire vivable**

- Mesure 5. Réaliser des équipements structurants pour le territoire
- Mesure 6. Promouvoir une politique de l'habitat globale et durable
- Mesure 7. Préserver et valoriser les ressources naturelles du territoire

Le Pays Midi-Quercy bénéficie d'une **collaboration importante de la part de partenaires techniques pour la conception et la mise en œuvre de ses projets**, à travers les diverses chartes, conventions et programmes en cours (notamment : Conseil Général 82, Conseil Régional Midi-Pyrénées, Etat, ADEME, comités et associations départementales, régionales...). Il bénéficie également d'un **Conseil de Développement et d'un tissu associatif, dynamiques et actifs**, qui participent à la définition et à la mise en œuvre du projet de territoire.

Aussi, un **ensemble d'études, de schémas et de chartes thématiques ont été élaborés à l'échelle du Pays Midi-Quercy et/ou de Communautés de Communes du Pays**, d'autres sont en cours d'élaboration. Ils forment une base de données conséquente, de nature à faciliter la connaissance de ce territoire, l'analyse de l'existant et la sensibilisation des différents acteurs au développement durable.

Ces études concernent diverses thématiques : urbanisme, énergie, environnement, tourisme, culture, habitat, etc.

Depuis **2011**, le Syndicat Mixte s'est emparé d'une nouvelle thématique, celle de la forêt et de sa valorisation à la fois économique, sociale et environnementale, avec l'élaboration d'une **Charte Forestière de Territoire**, ceci en cohérence avec la stratégie du Pays et les préoccupations actuelles.

\* Voir Annexes 4 et 5 : schéma du SMPMQ et organigramme de l'équipe technique du SMPMQ

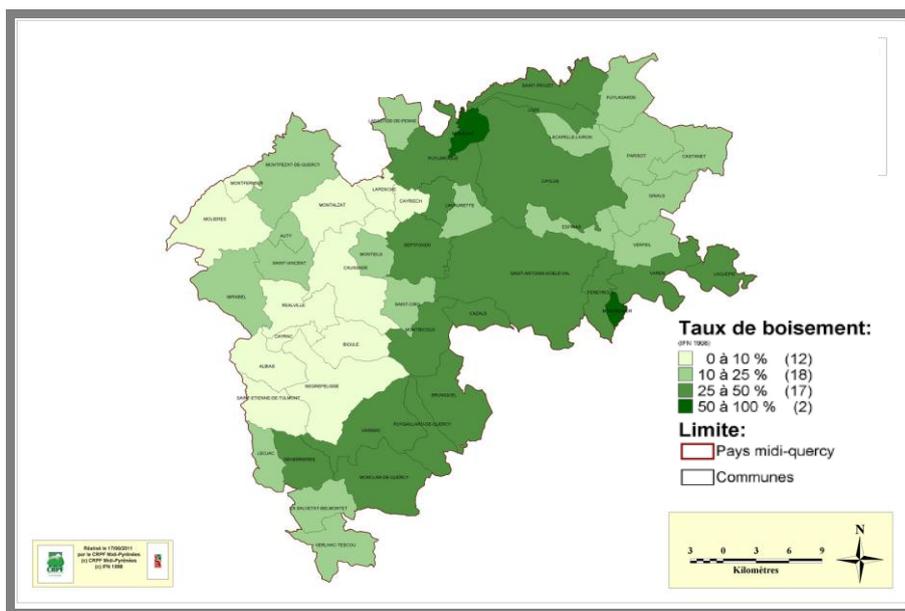
## 1.2. La forêt au cœur des discussions pour le développement du territoire

### 1.2.1. La forêt en Midi-Quercy

Le Pays Midi-Quercy correspond à la **zone la plus boisée du département du Tarn-et-Garonne**. Sa surface forestière est estimée, selon l'IFN, à 27 645 hectares, soit un **taux de boisement de 23%**.

La **prépondérance des feuillus** sous forme de taillis définit les peuplements du Pays. Parmi eux, dominant très largement le **chêne pubescent** (plus de 22 000 hectares), et le **châtaignier** (1 342 hectares sur la zone Sud du territoire).

Taux de boisement par commune du Pays Midi-Quercy  
( source, IFN)



La forêt en Pays Midi-Quercy est essentiellement privée : près de **92% de la propriété forestière relèvent du domaine privé** (soit plus de 10 500 propriétaires recensés), avec une majorité de propriétaires forestiers agriculteurs (source : CRPF, cadastre 2009).

Un fort morcellement de la propriété privée caractérise la forêt locale : près de **86 % des propriétaires possèdent des propriétés inférieures à 4 hectares**. Toutefois, ceci est à relativiser dans la mesure où ces derniers ne représentent que 33% de la surface boisée privée (source : CRPF, cadastre 2009).

De par la diversité des conditions climatiques et stationnelles, du type de gestion appliquée ou non, les milieux forestiers du Pays Midi-Quercy présentent une très grande variabilité.

### 1.2.2. Le Plan de Développement de Massif « Terrasses et Vallées de l'Aveyron-Quercy Vert »

Dès 2005, les acteurs locaux se sont impliqués dans la valorisation de la forêt locale, avec la mise en œuvre d'un Plan de Développement de Massif sur deux communautés de communes de la partie Sud du Pays Midi-Quercy : « Terrasses et Vallées de l'Aveyron » et « Quercy-Vert ».

Celui-ci bénéficiait de l'animation du Centre Régional de Propriété Forestière (CRPF) Midi-Pyrénées et de la Coopérative forestière COFOGAR.

Cette zone rassemble des communes dont les enjeux forestiers sont similaires, avec l'objectif de redynamiser la gestion forestière pour mieux revaloriser un potentiel bois important, sous-géré et sous-exploité, vieillissant voire déperissant.

Suite à l'important travail d'animation et d'encadrement des propriétaires par les partenaires techniques, dans le cadre de ce Plan de Développement de Massif, des résultats convaincants ont été observés (ex : 2 800 m<sup>3</sup> de bois d'œuvre de qualité mobilisé, et plus de 6 000 tonnes de bois d'industrie - 26 propriétaires se sont engagés en faveur d'une gestion durable via l'adhésion à un Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles ou en rédigeant un plan simple de gestion - etc.).

A l'arrêt de cette animation, la dynamique créée s'est essouffée ...

La Charte Forestière de Territoire du Pays Midi-Quercy, élaborée en 2011 en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire, a vocation à relancer cette dynamique à travers la mise en œuvre de son plan d'action.

### **1.2.3. La Charte Forestière de Territoire du Pays Midi-Quercy**

#### **a. La démarche**

La Charte Forestière de Territoire du Pays Midi-Quercy, dont le périmètre englobe la totalité du Pays, est portée et animée par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, et a bénéficié, dans sa phase d'élaboration, de l'appui technique du Centre Régional de la Propriété Forestière de Midi-Pyrénées.

Cette Charte Forestière de Territoire est le **fruit de la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire** : élus, collectivités, organismes forestiers (CRPF, ONF, Syndicat des Forestiers Privés 82, entreprises de la filière forêt-bois...), acteurs du monde agricole (FD CUMA 82, CUMA, Chambre d'agriculture 82,...), association de promotion des énergies renouvelables (Quercy-Energies), Fédération Départementale des chasseurs 82, naturalistes, CPIE Midi-Quercy,... etc.

Cette **démarche concertée** a permis, outre de bénéficier d'une meilleure connaissance de l'espace boisé en Pays Midi-Quercy, de mettre en exergue un certain nombre d'enjeux liés aussi bien aux fonctions économiques, que sociales et environnementales de la forêt sur le territoire.

#### **b. Les objectifs de la Charte Forestière de Territoire du Pays Midi-Quercy**

Au regard des principaux éléments d'analyse du diagnostic technique et des résultats de la concertation, trois enjeux forestiers principaux ont été identifiés sur le territoire du Pays Midi-Quercy :

1. Dynamiser la gestion forestière
2. Maintenir et développer les activités de la filière bois
3. Favoriser la multifonctionnalité de la forêt

Aussi, le plan d'action (2012 à 2014 - validé par le Comité de Pilotage de la Charte Forestière de Territoire et le Comité Syndical du Pays Midi-Quercy fin 2011) se structure autour de **5 grandes actions** :

- ✓ Action 1. Agir sur le foncier pour dynamiser la gestion forestière
- ✓ Action 2. Créer à travers un réseau de propriétaires forestiers une dynamique de gestion forestière favorable à la séquestration du carbone et à la production d'énergies renouvelables
- ✓ Action 3. Développer et structurer la filière bois-énergie
- ✓ Action 4. Conforter et valoriser les fonctions environnementales et sociales de la forêt
- ✓ Action 5. Diffuser l'information relative à la filière forêt-bois
- ✓ Action 6. Suivre et animer la Charte Forestière de Territoire

\* Voir Annexes 7 et 8 : La Charte Forestière de Territoire du Pays Midi-Quercy et Délibération du Comité Syndical du Pays Midi-Quercy approuvant le plan d'action de la CFT

## II. « Pour une gestion forestière adaptée au maintien d'espèces déterminantes, en Midi-Quercy »

### 2.1. Justifications et objectifs du projet

#### 2.1.1. Etat des connaissances

Le Pays Midi-Quercy se caractérise par sa **richesse environnementale**, comme en témoigne la présence de nombreux inventaires, et mesures de gestion et de protection de l'environnement.

Le Pays Midi-Quercy est ainsi concerné par :

- 5 sites Natura 2000, dont 4 Zones Spéciales de Conservation <sup>1</sup>
- 38 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
- 3 Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope

ainsi que par 9 Espaces Naturels Sensibles

Ces derniers permettent certes de bénéficier de connaissances relatives aux différents milieux naturels, espèces faune et flore présentes sur le territoire, mais ils ne donnent qu'une vision partielle et localisée insuffisante pour caractériser le territoire. D'autre part, les liens entre espèces et milieux forestiers, et espèces et mesures de gestion ne sont pas toujours évidents à identifier et la biodiversité dite « ordinaire » n'est que peu appréhendée.

#### 2.1.2. Objectifs du projet

La richesse floristique et faunistique de la forêt dépendent de la gestion mise en œuvre. A ce titre, les propriétaires forestiers exploitant leur forêt selon les principes de gestion durable sont les **garants du maintien de la biodiversité**.

Cependant, le forestier ne peut exercer son activité dans le respect de la biodiversité que s'il acquiert les connaissances nécessaires lui permettant d'intégrer ce principe. Les documents de gestion durable des forêts intègrent déjà un certain nombre de préconisations, mais il s'agit, dans l'approche présentée, de prendre en considération les spécificités du territoire, et d'adapter ainsi les préconisations aux enjeux locaux : « **mieux connaître, pour mieux gérer !** », le tout dans le cadre d'une démarche partagée.

Le projet présenté ci-après vise donc :

- à **identifier les zones forestières où les enjeux de maintien de la biodiversité sont importants, et où il est donc nécessaire de cibler les actions de sensibilisation auprès des propriétaires forestiers.**

Outre les habitats forestiers, il a été choisi de mettre en avant l'ensemble des milieux et habitats associés aux milieux forestiers, formant généralement des mosaïques avec ces derniers. Ils participent de manière importante à la diversité des ensembles forestiers, et constituent des corridors écologiques et fonctionnels de premier ordre.

- à **mener une réflexion partenariale** entre naturalistes forestiers et chasseurs pour concilier préservation de la richesse biologique des milieux et activités sylvicoles
- à **émettre des préconisations rationnelles de gestion forestière favorables à la biodiversité**

<sup>1</sup> Le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy est maître d'ouvrage de l'animation des Documents d'objectifs de deux sites : « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère », et le site « Causse de Gaussou et sites proches »

- à **sensibiliser à la biodiversité forestière et aux moyens de la maintenir** les propriétaires forestiers, gestionnaires (ainsi que le grand public).

### **2.1.3. Les motivations**

Les intérêts pour ce projet sont de divers ordres :

#### ➤ **Pour le territoire et ses élus**

- une opportunité de répondre aux objectifs fixés, et d'aller au-delà des actions prévues dans la Charte Forestière de Territoire du Pays Midi-Quercy

En effet, si notre candidature est retenue, l'opportunité nous est donnée de répondre directement à l'action 4 de la Charte Forestière de Territoire « *conforter et valoriser les fonctions environnementales et sociales de la forêt* ». Cette action prévoit notamment une étude visant à améliorer les connaissances relatives à la biodiversité dans les espaces forestiers du territoire, et à étudier la trame forestière.

Le projet proposé dans ce présent dossier de candidature permet, par ailleurs, d'aller au-delà de la connaissance scientifique, en dégagant des préconisations en matière de gestion forestière. Ce projet permet ainsi de lier entre elles, les différentes actions prévues dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire : dynamisation de la gestion forestière ( action 1 et 2) /valorisation des fonctions environnementales et sociales de la forêt notamment ( action 4).

- une opportunité de maintenir et de renforcer la dynamique de concertation engagée dans la Charte Forestière de Territoire

- une opportunité, à l'échelle locale, de réaffirmer le rôle de la forêt dans la préservation de l'environnement, à l'heure où les questions de protection de l'environnement et de changements climatiques sont plus que jamais au cœur des préoccupations.

#### ➤ **Pour les naturalistes**

- une opportunité d'améliorer la connaissance des milieux forestiers et habitats associés,
- une opportunité d'améliorer les connaissances des espèces déterminantes des habitats forestiers et milieux associés, en allant au-delà des connaissances liées aux inventaires ZNIEFF,
- une opportunité de valoriser les différents travaux réalisés par les scientifiques .

#### ➤ **Pour la gestion forestière et l'équilibre sylvo-cynégétique**

- poursuite du travail réalisé par le Centre Régional de la Propriété Forestière sur le territoire avec approfondissement des connaissances de la biodiversité présente en milieu forestier
- intérêt pour la gestion forestière et la gestion de la faune sauvage, qui doivent trouver une articulation pour une complète prise en compte de la biodiversité dans la gestion des milieux.

### **2.1.4. Caractère innovant du projet et plus-values**

Le projet permettra de donner la **parole aux acteurs locaux**, ainsi que la fiabilité et la crédibilité nécessaire, à ceux qui étudient la nature et à ceux pour qui elle constitue un support d'activités économiques ou de loisirs : forestiers, chasseurs.

Le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy disposant d'une habitude de travail entre acteurs multisectoriels, constitue un lieu de concertation et de dialogue indispensable à la réussite du projet.

Il s'agit, par ailleurs, d'un **projet s'intégrant parfaitement dans les réflexions engagées sur le territoire, en lien avec les enjeux de préservation de la biodiversité** (charte paysagère, tourisme durable, animation de sites Natura 2000, ...).

Cette action est notamment cohérente avec les recommandations de la charte paysagère du Pays Midi-Quercy (charte « Patrimoine et Paysages pour Demain ») :

- l'une des 30 recommandations de la Boîte à outils de cette charte préconise de « Préserver et enrichir la biodiversité des « milieux naturels ordinaires », entre autres par la réalisation d'inventaires
- « renforcer le réseau maillé de haies, (...) boisements » est l'un des 15 enjeux majeurs retenus dans le Plan de paysage de Pays

Il **permettra**, de plus, **d'amorcer les réflexions, au niveau local, sur les continuités et les corridors écologiques et d'aider à leur prise en compte dans les documents d'urbanisme**, notamment les PLU et le futur SCOT(\*), via la constitution de Trames Vertes et Bleues (cf. les dispositions législatives applicables aux documents d'urbanisme, instaurées dans le cadre des lois relatives au Grenelle de l'Environnement). A cet égard, les **données** qui seront **produites par la présente opération** - par exemple les cartographies prévues - **constitueront des compléments, à l'échelle locale, de documents de référence établis à d'autres échelles territoriales**, qui sont **actuellement en cours d'élaboration** et qui participent également à la constitution de ces Trames Vertes et Bleues :

- à l'échelle régionale, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Midi-Pyrénées,
- à l'échelle départementale, un Inventaire des zones humides, coordonné par le Conseil Général de Tarn-et-Garonne.

Si notre candidature est retenue, la simultanéité des deux démarches permettra de les enrichir mutuellement et d'assurer une continuité post-appel à projet, grâce à sa prise en compte dans le futur SCOT et dans les PLU situés dans les zones retenues pour le projet (voir carte page suivante).

(\*) L'élaboration d'un SCOT à l'échelle du Pays Midi-Quercy devrait débuter en 2013, suite à une phase d'émergence actuellement en cours : une étude de préfiguration en vue de l'élaboration d'un SCOT a débuté fin novembre 2011 et devrait être achevée en novembre 2012. L'élaboration d'une Trame Verte et Bleue est dès à présent identifiée comme l'un des composantes importantes du futur SCOT, sur le plan de la préservation / mise en valeur de l'environnement, du patrimoine naturel et de la qualité paysagère. L'élaboration de la TVB à l'échelle locale suppose de prendre en considération les espaces et espèces patrimoniaux et emblématiques, mais également la nature dite « ordinaire ». Aussi, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et/ou le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCOT pourra-t-il formaliser les objectifs et orientations stratégiques en matière de préservation de zones forestières riches en terme de biodiversité.

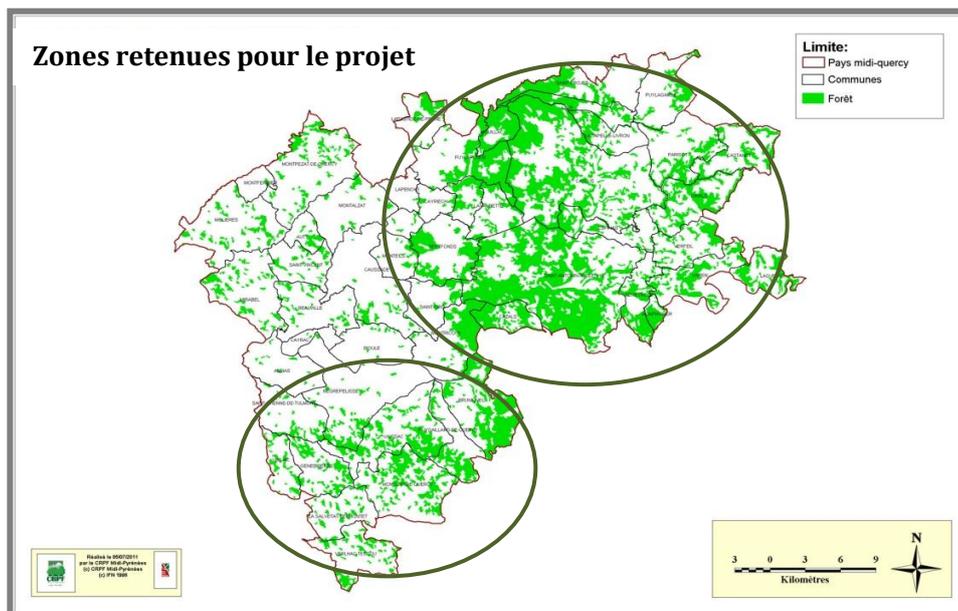
### **2.1.5. Le territoire concerné par le projet**

Au regard de l'hétérogénéité du territoire de Midi-Quercy, le domaine d'étude s'étendra sur les zones **les plus boisées du territoire**. Il s'agit de **zones présentant de nombreux intérêts environnementaux et où plusieurs projets de développement sylvicole (coupes) devraient voir le jour**, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte Forestière de Territoire.

Le Pays Midi-Quercy a ainsi été divisé, pour les besoins de l'étude, en trois zones :

- la zone sud, peuplée de chênes et de châtaigniers; à substrat géologique argilo-sableux (tertiaire), de faible altitude et de faible pluviométrie. Celle-ci a fait l'objet d'un Plan de Développement de Massif en 2005.
- la zone est et nord-est, territoire dit de causse, peuplé principalement de chênes pubescents à substrat géologique calcaire (calcaires et marnes) (lias et jurassique moyen), d'altitude s'élevant jusqu'au dessus de 400 mètres, à pluviométrie plus importante (sur le gradient du massif central)

- la zone nord-ouest. Celle-ci a été écartée du projet, la continuité de la trame forestière étant interrompue vers l'ouest du fait de la présence de nombreux espaces agricoles.



A noter que le périmètre concerné par le projet s'appuie sur les limites de massif ( non des limites communales ).

## 2.2. Définition des zones forestières où des habitats ou espèces relativement sensibles à la gestion forestière (ou à la non-gestion) ont été identifiés - enjeux et préconisations de gestion forestière

Cette démarche (réponse au lot 1) suppose le suivi de plusieurs étapes :

### Etape 1 : Identification des zones forestières

Cette phase s'appuiera sur deux types de diagnostics :

- un diagnostic visant à identifier et caractériser les « habitats forestiers et milieux forestiers associés » jugés intéressants d'un point de vue de la biodiversité,
- un diagnostic des espèces inféodées aux espaces forestiers.

#### ➤ Identification et caractérisation des habitats forestiers et milieux forestiers associés d'une grande richesse écologique patrimoniale et ordinaire

Afin de sélectionner les habitats forestiers et milieux associés jugés intéressants d'un point de vue de la biodiversité, deux approches seront menées :

- une **approche patrimoniale et remarquable** amenant à choisir des habitats forestiers intéressants en s'appuyant sur les données ZNIEFF,

- une **approche visant l'identification des milieux jugés intéressants pour la biodiversité, mais non intégrés aux inventaires existants** (ex : ripisylves, zones humides, mares...). Cette approche résulte du caractère non-exhaustif des inventaires ZNIEFF, et de la nécessité de prendre en considération la biodiversité dite « ordinaire ».

Dans le cadre de cette seconde approche, pourront être mobilisées diverses données qui permettront de caractériser, par ailleurs, les milieux forestiers et les pratiques existantes :

- ✓ les données IFN sur les types de peuplements existants
- ✓ les cartes de Cassini pour caractériser l'ancienneté des états boisés
- ✓ les documents de gestion durable adoptés sur le territoire, tels que les Plans Simples de Gestion,
- ✓ ...

Le Centre Régional de la Propriété Forestière de Midi-Pyrénées est l'organisme pressenti pour réaliser cette démarche, avec l'aide autant que de besoin de naturalistes.

En complément, les données recueillies par la Fédération Départementale de Chasse de Tarn-et-Garonne, lors du recensement des mares qu'elle a réalisée sur les cantons de Caussade, St Antonin-Noble-Val, Montpezat-de-Quercy et Caylus (soit 4 cantons du Pays Midi-Quercy), pourront être mobilisées.

➤ **Identification des espèces inféodées aux habitats forestiers et milieux associés en Pays Midi-Quercy**

Au regard de la difficulté d'appréhension de la biodiversité, les naturalistes ont déterminé 17 « cibles » pour saisir la biodiversité des milieux forestiers du Pays Midi-Quercy. Parmi elles, 11 ont été jugées « incontournables » pour la connaissance du milieu forestier.

Dans un premier temps, **seront étudiés les taxons ayant fait l'objet d'un Atlas territorial** couvrant le territoire du Pays Midi-Quercy.

Aussi, seront analysés plus spécifiquement :

	<b>Données - Inventaires et Atlas existants</b>
<b>les chauves-souris</b>	✓ Atlas « Les chauves-souris de Midi-Pyrénées » CREN de Midi-Pyrénées, groupe chiroptères, 2011
<b>les autres mammifères</b>	✓ « Atlas des mammifères sauvages de Midi-Pyrénées » Nature Midi-Pyrénées – CREN Midi-Pyrénées ✓ Données issues des comptages réalisés chaque année par la Fédération Départementale de Chasse de Tarn-et-Garonne sur le gibier et les espèces nuisibles
<b>l'avifaune</b>	✓ « Atlas des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées », Nature Midi-Pyrénées, 2011
<b>les reptiles et amphibiens</b>	✓ « Atlas des reptiles et amphibiens de Tarn -et Garonne et de Grésigne » Sébastien Albinet (Société des Sciences Naturelles de Tarn-et-Garonne ), Bulletin de la Société des Sciences Naturelles, 2009
<b>la flore vasculaire</b>	✓ Publication, depuis 2005, dans ITATS 31, d'un inventaire des taxons intéressants observés en Tarn-et-Garonne, par la Société des Sciences Naturelles de Tarn-et-Garonne 1521 espèces confirmées par Nicolas Georges
<b>les orchidées</b>	✓ « Cartographie des orchidées de Tarn-et-Garonne » Société française d'orchidophilie, (l'orchidophile) par Bernard Lemoine, 1997 mise à jour sur le site <premiumorange.com> « orchidées du Tarn et Garonne » par Liliane Pessotto et Bernard Lemoine.

Les groupes ayant pu faire l'objet d'un Atlas comportent un nombre limité d'espèces rendant le sujet « appréhendable » dans sa globalité.

Les auteurs de ces Atlas sont pressentis pour la réalisation de cette démarche.

En complément, les **connaissances de la faune sauvage de la Fédération Départementale de Chasse de Tarn-et-Garonne seront mobilisées**. Chaque année, la Fédération de Chasse effectue de nombreux comptages nocturnes qui permettent de connaître l'évolution des espèces.

Dans un second temps, **seront étudiés des groupes dont les connaissances territoriales sont insuffisantes mais néanmoins incontournables dans une étude « sérieuse » de la biodiversité au niveau territorial**.

Pour cela, les spécialistes les plus susceptibles d'aborder le problème seront consultés afin de définir les espèces importantes dans l'écologie forestière, et un plan d'action pour améliorer la connaissance de ces espèces au niveau territorial sur le Pays :

- pour les coléoptères saproxyliques : Nicolas Gouix (du CREN Midi-Pyrénées) qui étudie le sujet sur la région Midi-Pyrénées et qui a réalisé des études approfondies en Forêt de Grésigne (département du Tarn)
- pour les collemboles et faune du sol : Louis Deharveng et Anne Bedos (Muséum National d'Histoire Naturel)
- pour les champignons et mousses : Gilles Corriol (Conservatoire Botanique National Pyrénées et Midi-Pyrénées)
- pour les lichens : Clothier Coste (CBNPMP) (Conservatoire Botanique National Pyrénées et Midi-Pyrénées)

Ce diagnostic des espèces sera réalisé à un instant t. Une étude de l'évolution, pourtant intéressante, ne peut être ici appréhendée, au regard de la complexité d'une telle démarche, de la connaissance insuffisante du passé et de la brièveté du temps d'étude.

#### ➤ **Croisement des deux diagnostics et identification des enjeux**

Ces deux diagnostics doivent permettre, *in fine*, par confrontation, et suite à une hiérarchisation des enjeux préalablement déterminés, de **localiser des zones forestières où ont été identifiées des habitats ou espèces relativement sensibles à la gestion forestière (ou à la non-gestion), et permettre l'identification des espèces déterminantes** des espaces forestiers du Pays Midi-Quercy.

Une cartographie de ces zones sera réalisée et portée à connaissance.

Pour cela, un groupe de travail, composé du SMPMQ, de naturalistes, chasseurs, forestiers (gestionnaires, propriétaires) se réunira.

Une phase de terrain pourrait s'avérer nécessaire pour une validation des résultats.

#### **Etape 2 : Elaboration de fiches-techniques avec préconisations en matière de gestion forestière**

Outre de disposer d'une étude locale spécifique à l'espace forestier jusque là jamais réalisée, seront émises un certain nombre de préconisations de gestion forestière, en fonction des enjeux pesant sur la biodiversité préalablement identifiés.

Il s'agit de préconisations visant des interventions sylvicoles qui permettent de concilier enjeux environnementaux et économiques, sur les zones identifiées dans le cadre du projet.

Il ne s'agit en aucun cas d'empêcher toutes exploitations forestières, ni de *léser* le propriétaire forestier par des recommandations engendrant un surcoût économique important. Les préconisations devront prendre en considération divers critères : « opérationnalité » économique, ...

La mise en œuvre d'une gestion idyllique n'existant pas, certains modes de gestion étant favorables à certaines espèces mais pas à d'autres, les préconisations émises émaneront d'une **véritable conciliation** entre naturalistes, forestiers, chasseurs. En ce sens, un groupe de travail sera réuni autant que de besoins.

Au regard des résultats obtenus, au cours de la démarche. d'autres actions visant le maintien de la biodiversité et une meilleure prise en compte de celle-ci dans la gestion forestière pourront être identifiées.

### **2.3. Analyse des impacts sur les espèces déterminantes d'une opération sylvicole respectant les préconisations établies**

Dans le cadre du lot 2, une opération sylvicole respectant les préconisations établies précédemment, sera réalisée sur un milieu forestier jugé pertinent, et au sein duquel les espèces déterminantes auront été identifiées et hiérarchisées. La pertinence du milieu choisi sera jugé d'un point de vue de sa représentativité sur le territoire, et d'un point de vue sylvicole ( possibilité de sortir du bois).

Dans un premier temps donc, une identification et un comptage des espèces déterminantes seront réalisés. Puis, après réalisation de l'opération sylvicole (automne/hiver 2013), des observations et comptages de ces mêmes espèces seront effectués de nouveau. L'objectif de cette démarche est de pouvoir appréhender l'impact de l'opération sylvicole sur les espèces déterminantes identifiées.

Cette opération servira de vitrine de démonstration dans le but de mieux vulgariser l'opération sylvicole permettant la mise en valeur d'une parcelle forestière à la fois d'un point de vue économique (récolte de bois) et écologique (maintien, voire développement d'espèces déterminantes).

## **III. Portés à connaissance - valorisation des résultats envisagés**

L'objectif de ce projet, à savoir une prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière, ne pourra être atteint sans une valorisation et un porté à connaissance des résultats de ce projet ( réponse au lots 1 et 2).

### **3.1. Rendu final**

Comme stipulé dans le cahier des charges de l'appel à projets, un rapport final rendra compte de la réalisation du projet :méthodologie, résultats, limites, ....

Ce rapport sera transmis en un exemplaire papier et un exemplaire électronique aux quatre services destinataires du dossier de candidature.

Au-delà de la communication finale, sont prévus :

- des rapports d'étape après chaque phase du projet pour rendre compte du travail réalisé et des éventuels points de blocage,
- des comptes-rendus des réunions des groupes de travail qui seront constitués, et des Comités de Pilotage.

Ces derniers ainsi que l'ensemble des documents qui auront été produits au cours du projet (cartographies, fiches-techniques, résultats issus de la phase opérationnelle, etc.), seront diffusés notamment via le site internet du Pays Midi-Quercy et celui de la Charte Forestière de Territoire ( en cours de construction).

### **3.2. Valorisation et transferts d'expérience envisagés**

Au cours des 18 mois du projet, sont envisagés :

- l'élaboration d'une « **Charte de Bonnes Pratiques pour la préservation des espèces déterminantes des milieux forestiers du Pays Midi-Quercy** »

Cette Charte aura pour objectif de porter à connaissance des forestiers (propriétaires, gestionnaires, exploitants et entrepreneurs forestiers), les préconisations à mettre en œuvre pour concilier leurs activités sylvicoles avec la préservation des espèces, et plus spécifiquement les espèces déterminantes, présentes dans les habitats et milieux forestiers associés du territoire. Elle reprendrait ainsi un ensemble de préconisations issues de la concertation et consensus des différents acteurs.

Il s'agit d'un contrat moral. Chaque signataire s'engagera à respecter les préconisations décrites dans la Charte, et à diffuser l'information.

➤ une sensibilisation des propriétaires forestiers, ainsi que du grand public à la richesse écologique des habitats forestiers et milieux associés ainsi qu'aux bonnes pratiques décrites dans la Charte au travers :

✓ de réunions, soit spécifiquement dédiées à cette thématique, soit organisées dans le cadre des diverses actions du CRPF ou du Syndicat des Forestiers Privés et au cours desquelles pourra être diffusée la Charte de Bonnes Pratiques

✓ d'actions menées sur le territoire par le CRPF Midi-Pyrénées auprès des propriétaires forestiers

Un travail auprès des propriétaires forestiers du Pays Midi-Quercy pour les motiver, les inciter à gérer leur forêt sera réalisé par le CRPF en 2013 et 2014, dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire. L'objectif sera de proposer à tous propriétaires volontaires, un diagnostic gratuit de leurs parcelles afin de leur faire prendre conscience du potentiel de leur forêt et les orienter dans leurs choix de gestion.

Aussi, sur la base des connaissances scientifiques acquises et des préconisations émises, le technicien forestier pourra saisir l'opportunité de sensibiliser les propriétaires à la richesse biologique de leur forêt et préconiser des modes de gestion qui prennent en considération cette richesse.

✓ de sorties découvertes, et notamment dans le cadre des « 4 saisons de la forêt du Midi-Quercy »

Cette manifestation, organisée dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire et animée par le CPIE Midi-Quercy, a pour objectif de faire découvrir ou redécouvrir au fil des saisons, la forêt et ses enjeux.

La première journée, organisée au printemps 2012, sur le thème de la gestion de la forêt et le respect de la propriété privée, a ainsi été l'occasion de sensibiliser les propriétaires forestiers privés présents, mais aussi le grand public, à l'intérêt des interventions sylvicoles et notamment leur rôle dans la biodiversité. La seconde journée qui se déroulera le 30 mai 2012, sera plus particulièrement consacrée à la découverte concrète de la biodiversité de la forêt domaniale de Sarret (commune de Nègrepelisse).

Cette manifestation sera poursuivie en 2013 et 2014, dans le cadre de deux journées spécifiques, qui intégreront la dimension « biodiversité » de façon plus implicite. Une transmission des connaissances acquises et de la Charte de Bonnes Pratiques pourra alors être menée dans ce cadre.

➤ l'élaboration de **panneaux d'information et de sensibilisation** autour du chantier

Une enquête menée dans la phase de diagnostic de la Charte Forestière de Territoire a mis en avant la méconnaissance du grand public, mais aussi des propriétaires forestiers, de l'intérêt des interventions sylvicoles, et notamment d'un point de vue de la biodiversité. Nombreux sont ceux ne voyant dans les coupes que destruction du paysage et atteinte à la biodiversité.

Aussi, dans le cadre du chantier qui sera réalisé, il s'agirait, aux abords de la parcelle ayant fait l'objet du chantier, de mettre en place des panneaux d'informations expliquant chaque coupe réalisée, et ses impacts sur la faune et la flore.

➤ la création d'un **réseau d'observateurs** « les Sentinelles de la forêt »

Il est envisagé de mettre en place un suivi des espèces déterminantes des milieux forestiers et habitats associés identifiées. Ce suivi pourra notamment être réalisé par les propriétaires forestiers volontaires, les associations locales, ou autres volontaires : « les Sentinelles de la forêt ».

L'objectif de ce réseau est multiple :

- pouvoir suivre l'évolution des milieux et espèces qui auront été étudiés dans le cadre du projet,
- adapter les préconisations de préservation,
- impliquer et sensibiliser les propriétaires forestiers et autres, dans la préservation de la biodiversité.

Il s'agit là d'une action qui permettra de faire vivre dans le temps, et d'adapter, les actions engagées dans le présent projet.

A noter que seront mobilisés les divers outils de communication à notre disposition pour valoriser la démarche, les résultats, comme le site du Pays Midi-Quercy, la newsletter du Pays Midi-Quercy, le Mag du Pays Midi-Quercy diffusé sur la radio CFM chaque mercredi après-midi, le site de la Charte Forestière de Territoire (en cours de création), l'Echo du CRPF, etc.

**Par ailleurs, le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy et ses partenaires s'engagent à participer à toutes réunions, séminaires organisés dans le cadre du suivi des projets et visant l'échange d'expériences.**

## **IV. La démarche du projet envisagée**

### **4.1. Les partenariats établis lors de l'élaboration du projet et méthode de co-construction du projet**

Dés l'appel à projet, le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, les organismes forestiers (Centre Régional de la Propriété Forestière de Midi-Pyrénées, Syndicat des Forestiers Privés de Tarn-et-Garonne), le Conservatoire Régional d'Espaces Naturels de Midi-Pyrénées (CREN), des naturalistes bénévoles, France Nature Environnement de Tarn-et-Garonne (FNE 82), le CPIE Midi-Quercy, la Fédération Départementale des Chasseurs Tarn-et-Garonne et l'Etat ont été invités à participer à l'élaboration du dossier de candidature, ce qui a permis d'aboutir à une véritable **candidature partagée**.

La collaboration s'est traduite par l'organisation de trois réunions de travail entre partenaires techniques (le 21 février et les 9 et 29 mars 2012) et de nombreux échanges ont eu lieu entre partenaires pour faire émerger la candidature et valider la démarche.

### **4.2. Moyens humains et techniques qui seront mobilisés par le Pays Midi-Quercy et ses partenaires**

**Pilote du projet :** le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy

L'animation et la coordination du projet proposé seront assurées par une chargée de mission, à hauteur de 40 % de son temps de travail sur 2013 et sur 2014 (soit 84 jours en 2013 et 42 jours en 2014). L'agent référent prévu est Mlle Laëtitia MORABITO, actuelle chargée de mission Charte Forestière de Territoire et Natura 2000, intervenant sous la direction de M. Philippe DARBOIS (directeur du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy).

De façon transversale, l'équipe technique du SMPMQ, composée de chargés de mission thématiques pourra être associée à la démarche, dans le cadre d'une approche multisectorielle.

## Partenaires pressentis :

- le **Centre Régional de la Propriété Forestière de Midi-Pyrénées** : le CRPF Midi-Pyrénées apportera son soutien technique. Il interviendra notamment dans la mise à disposition et l'analyse des données nécessaires pour l'identification et la caractérisation des milieux forestiers intéressants pour la biodiversité (données IFN, ZNIEFF,...) et la production de cartographies. D'autre part, il aura en charge l'organisation, la mise en œuvre et l'analyse d'une opération sylvicole sur le Pays Midi-Quercy envisagé dans le projet.

Aussi, trois personnes du CRPF seront mobilisées : un ingénieur forestier, un technicien forestier et un sigiste.

- **la Fédération des Chasseurs de Tarn-et-Garonne** : la Fédération de chasse interviendra dans la mise à disposition des données liées à la localisation cartographique des mares sur les cantons du Pays Midi-Quercy, et des données relatives à la présence des espèces issues des recensements nocturnes sur les communes du Pays Midi-Quercy.

- **les partenaires scientifiques** : les naturalistes réaliseront à partir des Atlas et de leurs connaissances du territoire un diagnostic des espèces inféodées aux milieux forestiers du Pays Midi-Quercy.

Seront mises à disposition et analysées les données existantes en leur possession relatives aux espèces, habitats ou milieux d'intérêt présents sur le territoire du Pays Midi-Quercy.

- **le CPIE Midi-Quercy** : acteur pressenti sur la sensibilisation, notamment dans le cadre de l'organisation des "4 saisons de la forêt", et la mise en place d'un réseau d'observateurs, les «Sentinelles de la forêt».

- **le Syndicat des Forestiers Privés de Tarn-et-Garonne** : le Syndicat des Forestiers privés 82 sera associé à la démarche, notamment pour la définition des préconisations de gestion forestière.

## 4.3. Modalités d'organisation de la concertation

L'ensemble des partenaires du projet ont dès le départ mis en avant un facteur clé de la réussite du projet : **la concertation** entre les différents acteurs.

Un **groupe de travail** constitué des différents partenaires sera donc créé. Celui-ci se réunira à chaque étape du projet, notamment pour une confrontation et validation des zones forestières à enjeu pour le maintien de la biodiversité, pour la définition des préconisations en matière de gestion forestière, et autant que de besoins au cours de la démarche.

Par ailleurs, le suivi sera réalisé tout au long de la mise en œuvre du projet par :

- **Un comité de pilotage** constitué du Président et représentants du Pays, le Conseil de Développement du Pays, le Centre Régional de la Propriété Forestière Midi-Pyrénées, le Syndicat des Forestiers Privés de Tarn-et-Garonne (SPF 82), la Fédération Départementale de Chasse de Tarn-et-Garonne (FDC 82), l'Office National des Forêts (ONF), le Conservatoire Régional d'Espaces Naturels (CREN) Midi-Pyrénées, France Nature Environnement de Tarn-et-Garonne (FNE 82), la Société des Sciences Naturelles de Tarn-et-Garonne (SSN 82), le Conservatoire Botanique de Midi-Pyrénées (CBMP), Nature Midi-Pyrénées, le CPIE Midi-Quercy, l'Etat (DDT, DREAL, DRAAF), le Conseil Régional, le Conseil Général 82.

Ce comité de pilotage aura pour vocation de valider les étapes passées et à venir de la démarche.

- **Les instances du Pays** : des temps de restitution seront réalisés au sein du Comité Syndical du Pays Midi-Quercy ainsi qu'auprès du Conseil de Développement du Pays.

#### 4.4. Calendrier prévisionnel 2013-2014

➔ voir pages 23/24

### V. Plan de financement prévisionnel ( janvier 2013- juin 2014)

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant		Montant
<b>Ingénierie de projet interne :</b>	<b>21 000 €</b>	<b>FEADER</b> mesure 341 A ( 50% du poste de chargé de mission en 2013)	<b>7000 €</b>
Salaire chargée de mission CFT <i>(126 jours sur 18 mois)</i>	21 000 €		
<b>Ingénierie externe :</b>	<b>27 200 €</b>	<b>MEDDTL</b>	<b>35 560 €</b>
Centre Régional de la Propriété Forestière Midi-Pyrénées <i>( 22 jours)</i>	10 000 €		
Fédération Départementales des Chasseurs 82 <i>(4 jours)</i>	1 400 €		
Naturalistes	5 000 €		
Prestation CPIE <i>( 24 jours : animation réseau observateurs de la forêt + animation « 4 saisons de la forêt » )</i>	10 800 €		
<b>Communication :</b>	<b>5 000 €</b>	<b>Autofinancement (20%)</b>	<b>10 640 €</b>
Edition Charte de Bonnes Pratiques	4 000 €		
Conception- édition panneaux d'information (*2)	1 000 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>53 200€</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>53 200 €</b>

### Calendrier prévisionnel\_2013-2014

Nature de l'action	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J
<b>Réunion du Comité de Pilotage</b>																		
<b>Définition des zones forestières où des habitats ou espèces relativement sensibles à la gestion forestière (ou à la non-gestion) ont été identifiés - enjeux et préconisations de gestion forestière</b>																		
<b>Identification et caractérisation des habitats et milieux forestiers associés jugés intéressants pour la biodiversité</b> (Extraction et analyse des données ZNIEFF et des diverses données disponibles sur le PMQ)																		
<b>Identification des espèces inféodées aux habitats forestiers et milieux associés en Pays Midi-Quercy</b> (Analyse des taxons ayant fait l'objet d'un Atlas territorial couvrant le territoire- mobilisation des connaissances sur la faune sauvage- étude des groupes d'espèces dont les connaissances à l'échelle du territoire sont insuffisantes par les spécialistes qu'il sera nécessaire de mobiliser)																		
<b>Croisement des deux diagnostics et identification des enjeux</b> (réunion du groupe de travail autant que de besoins: confrontation des résultats des 2 diagnostics afin d'identifier des habitats ou espèces relativement sensibles à la gestion forestière (ou à la non-gestion)- hiérarchisation des enjeux- identification des espèces déterminantes des milieux forestiers du Pays)																		
<b>Rendu: rapport d'étape et cartographies</b>																		
<b>Elaboration de fiches-techniques avec préconisations en matière de gestion forestière</b> (réunion du groupe de travail pour élaboration des fiches en concertation)																		
<b>Rendu: rapports d'étape et fiches-technique</b>																		
<b>Réunion du Comité de Pilotage</b>																		
<b>Participation à la réunion organisée par le MEDDTL à mi-parcours (automne 2013)</b>																		



## ANNEXES

### **Annexe 1 :**

Délibération du Comité Syndical relative à la candidature du Pays Midi-Quercy dans le cadre de l'appel à projets « Prise en compte de la biodiversité dans les Stratégies Locales de Développement Forestier »

### **Annexe 2 :**

Lettre d'engagement du SMPMQ dans le cadre de la candidature à l'Appel à projets « Prise en compte de la biodiversité dans les Stratégies Locales de Développement Forestier »

### **Annexe 3 :**

Lettres de soutien des différents partenaires

### **Annexe 4 :**

Schéma du Pays Midi-Quercy : acteurs majeurs et formes de collaboration

### **Annexe 5 :**

Organigramme de l'équipe technique du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy

### **Annexe 6 :**

Références partenaires

### **Annexe 7 :**

Charte Paysagère-extrait boîte à outils

:

### **Annexe 8 :**

Présentation synthétique de l'opération : « Préfiguration d'un SCOT rural »

### **Annexe 9 :**

Délibération du Comité Syndical validant le programme d'action de la Charte Forestière de Territoire du Pays Midi-Quercy

### **Annexe 10 :**

La Charte Forestière de Territoire du Pays Midi-Quercy